

## Procès-verbal de séance

### Conseil Municipal

Du vendredi 26 octobre 2023

Lieu : Mairie de Docelles, salle du Conseil

*L'an deux mille vingt-trois et le 26 octobre, sous la présidence de Monsieur Alain WOIRGNY, Maire, le Conseil Municipal de Docelles, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie.*

Date de convocation : 19 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Présents : A. WOIRGNY, B. LÉTOFFÉ, G. DEMONDION, S. PARMENTIER, J. OLIOT, P. ALBISER , J-L. XEMAIRE,  
M. CAEL, A. LOUIS, B. PETITJEAN

Absents excusés :

E. MOREL, procuration à G. DEMONDION

E. MELLOUKI, procuration à A. WOIRGNY

JC CLEMENT, procuration à S. PARMENTIER

M. BREDELET

Secrétaire : Bénédicte PETITJEAN

Début du conseil à 20h30

- 1) Dépôt de dossiers de demande de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,, du "Fonds Vert", du Conseil Départemental et /ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

**Projet : Rénovation énergétique de l'Eclairage Public tranche 2**

**Montant total des travaux HT : 145 134 EUROS**

**Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès de la DETR, du "Fonds Vert", du Conseil Départemental et/ou de la DSIL.**

**Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes est le suivant :**

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Union européenne		
Etat DETR	40 %	58 053 €
Etat DSIL		
Etat – autre -Fonds Vert	35 %	50 797 €
Conseil Régional Grand Est		
Conseil Départemental des Vosges	5 %	7 257 €
Autre		
Autre		
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>80 %</b>	<b>116 107 €</b>
Fonds propres	20 %	29 027 €
Emprunts		
<b>Sous-Total collectivité</b>	<b>20 %</b>	<b>29 027 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>145 134,00 €</b>

Monsieur le Maire précise que le budget 2023 du Fonds Vert est arrêté à ce jour, et qu'il s'engage à refaire de nouvelles demandes de subventions dès Février 2024, avec l'aide de Mme Jacquot, chargée de projet des pôles Lumière, Réseaux et Energie du Groupe ACERE

Il rappelle également que les fonds propres apportés par la commune sont de 20%

Monsieur Gilles DEMONDION ajoute que le montant de 80% de subventions est le plafond, et qu'il n'y aura pas possibilité de bénéficier d'aides au-delà de ce pourcentage, soit au maximum 116 107 Euros

Il indique que, pour autant, si la Commune de Docelles ne bénéficiait pas de ces 80% de subventions, les travaux relatifs à l'éclairage public pourraient être effectués par tranches.

Lorsque nous aurons ces réponses complémentaires, une nouvelle délibération devra être prise, et ceci, avant la recherche de fournisseurs

Monsieur Gilles DEMONDION rappelle qu'actuellement, les dépenses sont de l'ordre de 12 000 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 Voix Pour:

-ADOpte l'opération et les modalités de financement,

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

-S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subventions auprès des organismes concernés.

Clôture du Conseil Municipal à 20H42

Le secrétaire de séance  
Bénédicte PETITJEAN

Le Maire  
Alain WOIRGNY